

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 13 septembre 2024
Délibération n°2024-41**

L'an deux mille vingt quatre, le 13 septembre, à la salle du Conseil,
à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil
Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	11
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Louis POMMIER, Jean Christophe PRORIOU arrivé après la question N°2, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Philippe DELAIGUE, Monique LAGER et Josette POTUS.

Procurations : Philippe DELAIGUE a donné procuration à Sylvie JOUVE, Monique LAGER a donné procuration à Louis POMMIER et Josette POTUS a donné procuration à Gilles TRONCHON.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 6 septembre 2024.

Objet : Etude de faisabilité : désenclavement de l'école, la salle polyvalente et la caserne : SEM.

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été décidé de réaliser des travaux afin d'améliorer la circulation, qui pose un réel problème de sécurité, devant la caserne, l'école et la salle polyvalente et afin de désenclaver certaines rues du Bourg.

Les travaux ont fait l'objet d'une première approche budgétaire pour 81 960.50 € HT. Aujourd'hui, il est proposé de demandé à la SEM une étude approfondie pour chiffrer et réaliser cet aménagement indispensable afin d'améliorer la sécurité au Bourg.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec la SEM les documents afférents à l'aménagement routier et la mise en sécurité de la desserte de l'école, la caserne et la salle polyvalente.


Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy-en-Velay le 24 SEP. 2024
et publication le 24 SEP. 2024